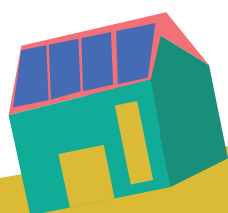


# LA SERRE

## À PROJETS



Valorisation ou lutte contre les espèces invasives

# Valorisation ou lutte contre les espèces invasives

## Objectifs et périmètre de l'étude d'opportunité

L'étude ci-après vise à déterminer les opportunités de développement d'activités de valorisation ou de lutte contre les espèces invasives sur le territoire du Sud Meurthe-et-Mosellan.

L'étude devra permettre d'analyser le contexte dans lequel s'intègrent les projets, de préciser les besoins en lien, d'identifier les initiatives existantes sur le territoire pouvant s'en rapprocher, de présenter un échantillon d'initiatives similaires en France. Au regard de l'ensemble de ces éléments, elle devra mettre en évidence les leviers et freins à la mise en œuvre des projets et conclure sur les conditions dans lesquelles ils seraient opportuns.

## 1. Description et plus-value du projet

### a. Définition du projet

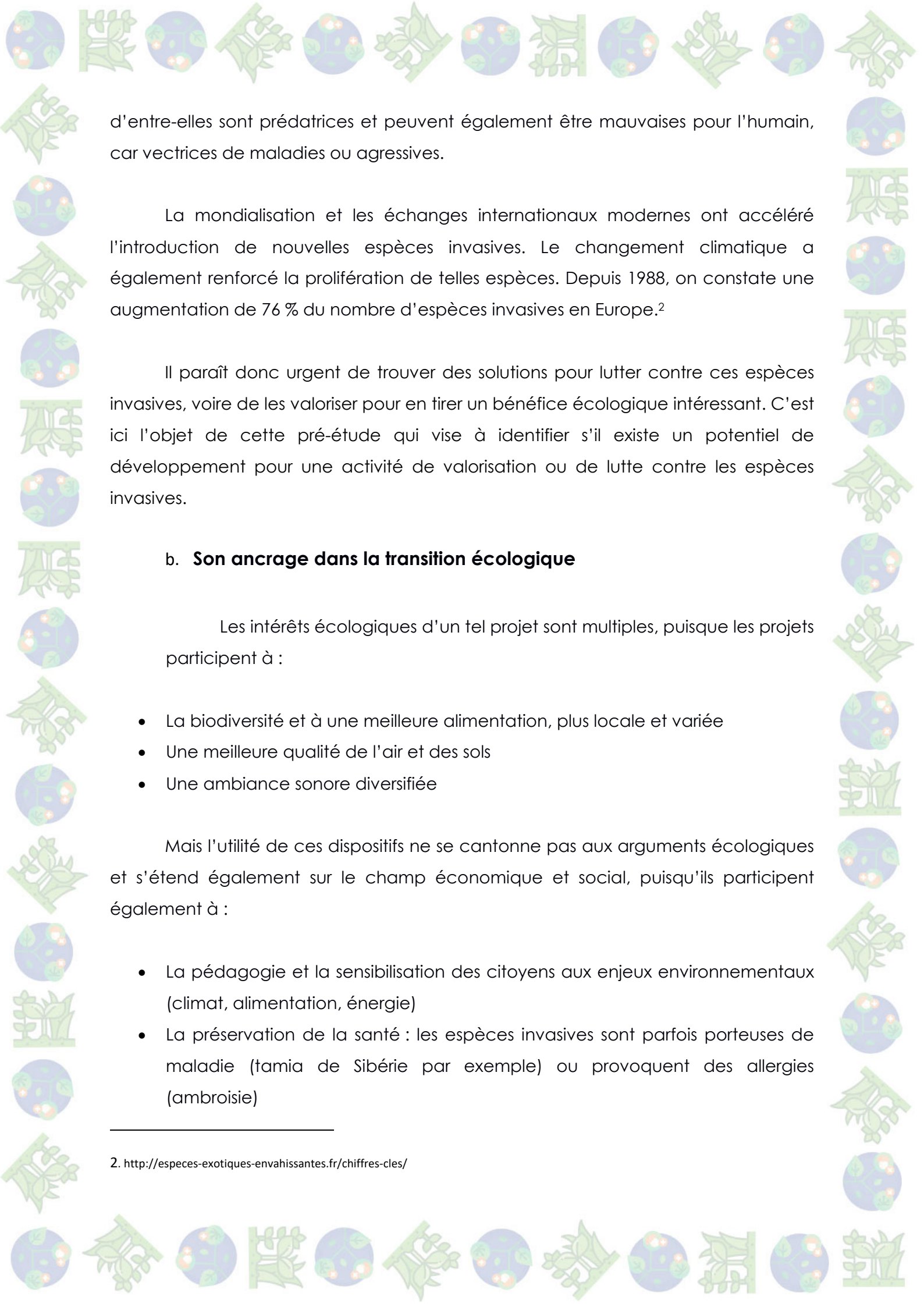
Qu'est-ce qu'une espèce invasive ?

*«Une espèce exotique envahissante (EEE) ou espèce invasive est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.»<sup>1</sup>*

Les espèces invasives ou Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) représentent aujourd'hui l'une des menaces les plus importantes contre la biodiversité. En effet, ces espèces néfastes sont la cause de la disparition de certaines espèces locales car elles vont accaparer certaines ressources (espace, lumière, aliments, etc.). Certaines

---

1. <https://www.ecologie.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes>



d'entre-elles sont prédatrices et peuvent également être mauvaises pour l'humain, car vectrices de maladies ou agressives.

La mondialisation et les échanges internationaux modernes ont accéléré l'introduction de nouvelles espèces invasives. Le changement climatique a également renforcé la prolifération de telles espèces. Depuis 1988, on constate une augmentation de 76 % du nombre d'espèces invasives en Europe.<sup>2</sup>

Il paraît donc urgent de trouver des solutions pour lutter contre ces espèces invasives, voire de les valoriser pour en tirer un bénéfice écologique intéressant. C'est ici l'objet de cette pré-étude qui vise à identifier s'il existe un potentiel de développement pour une activité de valorisation ou de lutte contre les espèces invasives.

#### **b. Son ancrage dans la transition écologique**

Les intérêts écologiques d'un tel projet sont multiples, puisque les projets participent à :

- La biodiversité et à une meilleure alimentation, plus locale et variée
- Une meilleure qualité de l'air et des sols
- Une ambiance sonore diversifiée

Mais l'utilité de ces dispositifs ne se cantonne pas aux arguments écologiques et s'étend également sur le champ économique et social, puisqu'ils participent également à :

- La pédagogie et la sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux (climat, alimentation, énergie)
- La préservation de la santé : les espèces invasives sont parfois porteuses de maladie (tania de Sibérie par exemple) ou provoquent des allergies (ambrosie)

---

2. <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/chiffres-cles/>

- La lutte contre les pertes économiques : les cultures contaminées par des espèces invasives se retrouvent impactées, ce qui induit une baisse de rendement et des travaux de restauration coûteux. Ce coût a été estimé à 395 millions d'euros par an entre 1993 et 2018 sur le territoire Français (Métropole et Outre-mer).<sup>3</sup>

## 2. L'environnement du projet

**a. Le contexte actuel** (Quel est-il au niveau national et local ? En quoi peut-il favoriser ou gêner le développement de ce type de projets ?)

### Contexte national

12,5 milliards d'euros sont dépensés chaque année en Europe continentale pour faire face aux dégâts causés par les espèces invasives. Le pays compte aujourd'hui 2 087 espèces invasives (dont 1 379 espèces de plantes et 708 espèces de faune)<sup>4</sup>. Une réglementation nationale a été mise en place pour contrer l'invasion de ces espèces. En 2018 la France a créé une liste répertoriant 49 espèces exotiques invasives. À cela, l'Europe est venue y ajouter 17 nouvelles espèces. On en dénombre donc 66 au total, dont 36 espèces végétales.

Un plan d'actions pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes<sup>5</sup> a été mis en place en mars 2022 par le gouvernement à travers le ministère de la Transition écologique. Le plan porte sur une période s'étalant de 2022 à 2030 et annonce des actions à mettre en place pour lutter contre les espèces invasives en France avec 4 grandes priorités :

1. Communication, sensibilisation et formation ;
2. Guides d'informations pratiques sur les EEE ;
3. Consolidation du cadre réglementaire ;
4. Contrôle et surveillance.


---

3. <https://www.ofb.gouv.fr/>

4. <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

5. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20220315\\_EEE\\_VDEF.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20220315_EEE_VDEF.pdf)






Ce plan a été mené en collaboration avec l'Office français de la biodiversité. Il s'agit de l'organisme national de référence sur le sujet des EEE. Il est principalement en charge des actions de prévention, communication et de contrôle. Fin 2018, il pilote le nouveau centre des ressources dédié aux espèces exotiques envahissantes. Cet outil permet d'accompagner les acteurs et de mutualiser des outils et connaissances dans le domaine des espèces invasives.

Pour accélérer la suppression ou faciliter la gestion des EEE, l'État table sur un programme de 500 opérations « coup de poing ». Celui-ci va être mis en application entre 2022 et 2025 et bénéficie dès cette année d'un premier financement du ministère de la Transition écologique à hauteur de 1,5 millions d'euros et des agences de l'eau pour 1 million d'euros. Aussi, un programme « Jeunes Nature Expériences » permet à 1000 jeunes de participer à la lutte via un service civique spécialisé en 2022, puis 2023. Les Voies navigables de France ont déjà fait appel à ce programme de recrutement.

Pour faire face à l'expansion des EEE et en référence au plan national, certains organismes comme l'Office National de la Forêt (ONF) ont pris les devants pour former les forestiers à lutter et gérer les espèces invasives. Dans cet exemple, il s'agit dans un premier temps d'informer les professionnels de la forêt sur les aspects réglementaires et écologiques des EEE, puis de leur donner des outils et techniques pour lutter contre ces espèces, avec notamment un travail sur le terrain.

En ce qui concerne la valorisation des EEE, on constate au niveau national que la première solution consiste à transformer les déchets verts en énergie via la méthanisation. Attention toutefois, car les méthaniseurs se montrent parfois réticents à l'idée d'introduire des EEE dans leur système. D'autres solutions existent sur le territoire : extraction biochimique, paillage, réalisation de meubles, papier, etc. (cf. Benchmarking et contexte local). Cependant, celles-ci sont assez marginales et n'utilisent qu'une petite part des déchets engendrés par ce type d'espèces.

### Contexte local




Dans le Grand-Est on constate que de nombreuses parties prenantes se sont mobilisées pour faire face à la flambée des EEE. Ainsi est né « EEE Grand Est » en avril 2019, un projet animé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine avec l'appui de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Grand Est. Dans son comité de pilotage, on compte l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Agence Française de la Biodiversité, la Région Grand Est, les Conservatoires botaniques et l'Office français de la biodiversité. Ce dispositif a pour mission d'informer, communiquer, évaluer, surveiller, prévenir et agir pour la lutte contre les EEE. Une cartographie des acteurs a été mise en place pour pouvoir contacter rapidement un interlocuteur dédié et obtenir un maximum d'informations pour contenir, gérer, prévenir ou éradiquer telle ou telle espèce. Un espace de ressources avec de nombreuses documentations permet également à tous les acteurs de bénéficier d'informations ou d'établir une veille efficace sur les EEE.<sup>6</sup>

Le département de Meurthe-et-Moselle n'échappe pas à la prolifération des EEE. On constate un nombre grandissant de variétés et d'espèces. La Renouée du Japon est aujourd'hui tellement présente sur notre territoire que l'Union Européenne ne la reconnaît plus en tant qu'EEE. Pourtant, cette plante envahissante cause de sérieux dégâts (déformation de la chaussée, dégradation de la biodiversité, etc.). D'autres espèces végétales sont bien représentées sur notre territoire : Solidages, Arbre aux papillons, Sumac de Virginie, Sénéçon du Cap, Berce du Caucase (qui a notamment inspiré Emile Gallé et d'autres artistes Nancéiens), Ambroisie, Myriophylle du Brésil, etc. Elles sont plus ou moins nombreuses et gérées. Par exemple, le Myriophylle pose de graves soucis en milieu aquatique. Les Voies Navigables de France estiment que 2/3 des canaux en sont submergés. La plateforme de méthanisation de la Bouzule détenue par l'ENSAIA (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie & des Industries alimentaires) a déjà effectué des tests concluant concernant la méthanisation du Myriophylle. Il faut cependant porter une attention particulière à son stockage et sa logistique (humidité) et prévoir une quantité de

---

6. <https://www.eee-grandest.fr>



biomasse suffisante. Ce dernier élément pose souci pour beaucoup d'espèces invasives.<sup>7</sup>

Sur la commune de Laxou, la Renouée du Japon et de Sakhaline, le Sumac de Virginie et la Berce du Caucase sont bien présents et posent des soucis environnementaux et de santé publique. L'association SPIGEST (Synergie Plantes Invasives Grand Est) réunit 2 collectivités locales, celles de Laxou et Vandœuvre-lès-Nancy ainsi que l'ENSAIA, Floraine (association des botanistes lorrains), Les Amis de la Chèvre Lorraine et l'entreprise Norematt (cf. Les initiatives existantes) et œuvre pour la lutte et la gestion des plantes invasives sur le territoire Lorrain. Cette association a mené des expérimentations, notamment avec la fauche répétée contre la Renouée du Japon à Laxou, Vandœuvre-lès-Nancy et Saint-Nicolas-de-Port.<sup>8</sup> Cette action, menée conjointement avec l'entreprise d'entretien des bords de routes Norematt (cf. Les initiatives existantes), s'est montrée assez concluante sur le fait que la fauche répétée permettait une gestion de la croissance exponentielle des renouées asiatiques. SPIGEST qui a rédigé un « Guide Pratique » très complet « Pour une gestion raisonnée des renouées asiatiques »<sup>9</sup> a également permis de mettre en place d'autres actions au niveau local. Par exemple, la Ville de Nancy après consultation de l'association, a décidé en Avril 2022 de faire intervenir Les Amis de la Chèvre de Lorraine et l'ENSAIA pour lutter contre les plantes invasives présentes sur le cimetière du Sud. En effet, les chèvres se nourrissent des plantes et participent ainsi à leur élimination si cette action est réitérée (tout comme le principe de la fauche répétée).

D'autres méthodes existent pour lutter contre ces espèces. Des étudiants en design de l'ENSAD (École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy) ont ainsi imaginé une revalorisation des cannes des renouées car elles se rapprochent beaucoup du bambou, on peut donc l'utiliser pour fabriquer différents types d'objets et en vannerie. Une étudiante a également étudié et travaillé sur la possibilité de valoriser la Renouée du Japon en panneau aggloméré.<sup>10</sup> Ces espèces peuvent également être utilisées comme biomatériaux et isolants mais elles rentrent alors en

---


7. [http://ensaia.univ-lorraine.fr/telechargements/plantes\\_invasives\\_et\\_methanisation\\_biblio.pdf](http://ensaia.univ-lorraine.fr/telechargements/plantes_invasives_et_methanisation_biblio.pdf)

8. [https://spigestinvasives.files.wordpress.com/2019/06/2019\\_03\\_21\\_cotita-lille\\_fauches-rc3a9pc3a9tc3a9es.pdf](https://spigestinvasives.files.wordpress.com/2019/06/2019_03_21_cotita-lille_fauches-rc3a9pc3a9tc3a9es.pdf)

9. <https://spigestinvasives.files.wordpress.com/2019/04/guide-de-gestion-des-renoues-asiatiques-invasives.pdf>

10. <https://maudebayle.wixsite.com/maude-bayle>





concurrence directes avec la filière du chanvre qui est aujourd'hui bien encadrée et implantée. Une autre utilisation intéressante à mentionner est celle de la valorisation en papier. La MJC Pichon, située à Nancy, a organisée dans ce sens une « Démonstration de fabrication de papier à partir de la Renouée du Japon »<sup>11</sup> dans le cadre de son projet « Papier Nancy-Washi ». Le papier qui en résulte est très apprécié des peintres. Ce projet a été présenté en novembre 2018 à la MJC et a été mené en collaboration avec SPIGEST, l'ENSAIA et un Maître Papetier.<sup>12</sup> Le modèle économique derrière toutes ces initiatives reste à étudier pour permettre l'éclosion d'une activité pérenne. On sait cependant que des démarches fonctionnent, c'est le cas par exemple d'un modèle avec un chantier d'insertion : La Section d'Aménagement Végétal d'Alsace (SAVA) qui est conventionné Atelier et Chantier d'Insertion (ACI). Cette association a réalisé par exemple un bâchage des renouées qui étaient situées sur des vignobles alsaciens.<sup>13</sup> Ce modèle pourrait être facilement dupliqué sur notre territoire.

**b. Les besoins locaux** *(Quels sont-ils et quelles formes prennent-ils sur la thématique en question ? Comment sont-ils satisfaits à l'heure actuelle, et par qui ?)*

Les entreprises, collectivités, propriétaires ou gestionnaires d'espaces fonciers, sont régulièrement confrontées à la présence d'espèces exotiques envahissantes sur leurs sites. Certaines de leurs activités peuvent également contribuer à l'introduction d'animaux ou de végétaux exotiques envahissants et favoriser involontairement leur développement. Ces acteurs ont besoin d'un accompagnement pour lutter et faire face aux espèces invasives. L'association SPIGEST est en capacité de fournir des pistes d'actions à mener, l'entreprise Norematt peut apporter son savoir-faire en terme de fauche mécanique et de matériel, Les Amis de la Chèvre Lorraine sur l'éco-pâturage, etc. Suite aux discussions menées avec ces différents acteurs, on remarque qu'une activité supplémentaire pour mettre en application les actions soulevées par SPIGEST et qui ne peuvent pas entrer dans les champs de Norematt ou de la Chèvre Lorraine


---

11. <https://www.estrepublikain.fr/edition-de-nancy-ville/2018/11/29/demonstration-de-fabrication-de-papier-a-partir-de-la-renouee-du-japon-organisee-par-la-mjc-pichon>

12. [http://cerclegaren.fr/wp-content/uploads/2018/10/Renouee\\_MJC-Pichon.pdf](http://cerclegaren.fr/wp-content/uploads/2018/10/Renouee_MJC-Pichon.pdf)

13. <https://www.dna.fr/edition-de-selestat-centre-alsace/2013/05/09/une-plante-tueuse-d-espace>





(opération de bâchage, fauche manuelle, etc.) aurait certainement sa place sur le territoire.

Ne négligeons pas également le particulier, qui peut, de manière délibérée ou non, favoriser la progression de certaines espèces ou se mettre en danger (brûlures, allergies). Il paraît donc important de muscler et développer de manière intensive la communication et les ateliers de sensibilisation autour d'un sujet encore trop peu connu, déjà initiés par les associations SPIGEST et FLORAINE entre autres. Dans ce cadre, la tenue de fresques de la biodiversité<sup>14</sup> peut être un point de départ intéressant.

---

14. <https://fresquedelabiodiversite.org/>

**c. Les initiatives existantes** (Quelles sont celles qui s'en rapprochent ? Quelles sont celles avec lesquelles une coopération serait possible ? Quelles sont celles pouvant entrer en concurrence ?)

Nous l'avons vu tout au long de cette première partie d'étude, des acteurs locaux existent avec qui des coopérations semblent évidentes. Notamment, l'association SPIGEST, l'entreprise Noremat, les étudiants de l'ENSAIA et de l'ENSAD de Nancy, l'association Floraine, les Jardins Botaniques, etc.

**SPIGEST – Association / PIERRE-LA-TREICHE**

L'association SPIGEST réunit un ensemble d'acteurs des sphères publique, académique, associative et professionnelle impliqués dans la lutte contre les plantes invasives sur le territoire Lorrain. Ses travaux ont permis de collecter de nombreuses données techniques et scientifiques au cours d'une dizaine d'essais conduits sur neuf sites répartis sur cinq communes de Meurthe-et-Moselle (Laxou, Vandœuvre-lès-Nancy, Saint-Nicolas-de-Port, Belleville et Chaudeney-sur-Moselle). A ce jour, les principales actions du SPIGEST concernent les renouées asiatiques invasives (renouées du Japon, de Sakhaline et de Bohême), et de nouveaux projets s'intéresseront à l'ambrosie à feuilles d'Armoise et au Sénéçon du Cap.

**Noremat – SAS / LUDRES**

La société Noremat est spécialisée dans la conception et la commercialisation de matériels pour l'entretien des accotements routiers et des espaces verts. Elle embauche aujourd'hui 300 personnes en son sein. Depuis 2014, Noremat s'implique dans la gestion des renouées asiatiques invasives en bord d'infrastructures à travers la dynamique menée par SPIGEST, notamment lors de l'expérimentation de la fauche répétée.

### 3. Benchmarking

- a) **Les initiatives/projets similaires en France** (Quels sont-ils et par qui sont-ils portés ? Selon quel modèle économique ? Quels ont été les leviers sur lesquels ils se sont appuyés ? Quelles difficultés ont-ils rencontrées ?)

#### AK-TEAM (SAS) – Valravillon (Bourgogne)

**Qui ?** Cette société en génie écologique propose des solutions écologiques pour le traitement des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), en utilisant des protocoles innovants et en investissant continuellement dans la R&D. Elle possède une équipe d'écologues et de chercheurs appuyés par des intervenants externes issus du monde associatif ou institutionnel.

**Pour qui ?** Elle s'adresse aux collectivités, aménageurs, institutionnels, parcs naturels, syndicats et fédérations. Elle intervient dans toute la France.

**Partenariats :** La société s'appuie sur un large réseau d'acteurs dans le domaine du génie écologique

#### RHIZOMEX (Start-up) - Le Bourget-du-Lac (Savoie)

**Qui et quoi ?** Cette société est spécialisée dans la lutte contre la renouée du Japon et les plantes invasives. Le projet de la société consiste à créer une filière globale d'élimination et de valorisation de ces rhizomes en les utilisant comme ressource (grâce à un procédé chimique d'éco-extraction sans solvant dont elle a déposé le brevet). Ainsi, cette biomasse est valorisée dans la production d'ingrédients pour le bien-être et pour la création de terreau à haute valeur ajoutée.

**Comment ?** Les rhizomes sont broyés, pour les neutraliser, lors de leur prélèvement. On en extrait le resvératrol qui est ensuite purifié pour répondre aux réglementations en vigueur et aux spécifications des industriels des compléments alimentaires ou de produits cosmétiques. Puis les résidus issus de l'extraction, très proches d'un déchet bois, sont rassemblés et mélangés aux parties aériennes pour servir de substrat à la formulation d'un terreau.

**Pour qui ?** Elle s'adresse à des entreprises et collectivités et intervient sur des chantiers du BTP

**Partenariats :** Laboratoire de chimie moléculaire et environnement (LCME) de l'Université Savoie Mont-Blanc qui mène des travaux de recherche



### REVVEAL (association) – Marseille

**Qui et quoi ?** Le laboratoire REVVEAL, à but non-lucratif, expérimente des nouvelles manières durables de produire. Ainsi, a été créé le projet LIFE Habitats Calanques, ayant pour but de valoriser les Agaves americana arrachées des îles du Frioul, afin de protéger la flore du parc national des Calanques. Ce déchet vert (EVEE) est transformé, via un circuit de production locale et un savoir-faire artisanal, en un Distillat d'Agave Marseillais.

**Comment ?** Souhaitant dépasser le modèle de l'économie linéaire (extraction, fabrication, consommation, destruction) pour atteindre le modèle vertueux de l'économie sociale et circulaire, ce laboratoire prototype des solutions face aux problématiques de gestion des déchets par territoire. Il développe des solutions en circuits courts, économiquement et socialement valorisés.

**Pour qui ?** Le distillat d'agave est ensuite vendu au grand public sur le site internet [www.josiane.co](http://www.josiane.co)

**Partenariats :** Travail en partenariat avec des institutions référentes en matière de déchets, des associations et des artisans locaux

### MAYBIOTECH (Start-up) - Bouéni (Mayotte)

**Qui et quoi ?** Cette société de biotechnologie et d'accompagnement des agriculteurs est spécialisée dans la valorisation de composés végétaux terrestres et marins de Mayotte. Son projet de valorisation répond à des enjeux d'actualité au niveau de l'agriculture et de l'alimentation durables. En effet, la valorisation de ces plantes envahissantes pourrait permettre d'allier préservation de la biodiversité, production d'une alimentation saine, réduction des intrants chimiques dans les exploitations agricoles, et de structurer une filière économique créatrice d'emplois.

**Comment ?** MAYTECH souhaite étudier le potentiel antiparasitaire des plantes envahissantes et développer des nouveaux aliments pour animaux à destination des élevages locaux (volailles, etc.). Les effets antiparasitaires des plantes sélectionnées seront analysés par l'INRAE grâce à des tests phénotypiques sur les parasites les plus fréquemment rencontrés dans les élevages. En parallèle, une enquête sera menée sur les pratiques d'utilisation des traitements antiparasitaires et l'acceptation de solutions alternatives dans les élevages de Mayotte

**Partenariats :** Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le parc naturel marin de Mayotte et SantéSocioVéto. Le projet a été

lauréat de l'appel à projets Innovation Mayotte, financé par le Conseil départemental de Mayotte et l'Agence de développement et d'innovation de Mayotte (ADIM),

## b) Modalités de mise en œuvre d'une activité valorisation ou lutte des espèces invasives et ravageurs

Leviers / Eléments facilitateurs	Freins / Eléments limitateurs
<ul style="list-style-type: none"><li>- Sujet préoccupant pour l'Etat, les différents problèmes causés par les espèces invasives ont coûté 9 milliards d'euros en 25 ans à la France</li><li>- Volonté de mettre en place des actions de prévention et de traitement des espèces invasives</li><li>- De nombreuses recherches sont menées dans les laboratoires français</li><li>- Nécessité de mener des actions de sensibilisation envers le grand public</li><li>- Le rapport du 21 juillet 2021, préconise de promouvoir les structures de l'ESS tels que les ACI ou les territoires ZCLD pour la gestion des plantes invasives</li><li>- Changement de paradigme : certaines espèces peuvent être valorisées (ex : la jacinthe d'eau → biocarburant, vannerie, géotextile...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Manque d'information, de sensibilisation du grand public</li><li>- Coût des actions de traitement</li><li>- R&amp;D qui s'effectue sur le moyen et long terme : investissements</li></ul>



### c) Les modèles socio-économiques

Ce type de projet regroupant des actions de sensibilisation et de lutte, s'inscrivant en complémentarité des actions déjà menées par les acteurs du territoire (ex : fauchage mécanique, éco-paturage...), pourrait être porté par **une association ou une structure commerciale**. Comme préconisé par le rapport ministériel portant sur les EEE, il serait pertinent de travailler en partenariat avec un ESAT ou un ACI portant une activité d'entretien d'espaces verts par exemple.



#### 4. Evaluation de l'opportunité du projet sur le territoire Sud Meurthe-et-Mosellan

<b>- Opportunités</b> (Contexte favorable)	<b>Menaces</b> (Éléments pouvant pénaliser la mise en œuvre du projet)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'emplois non délocalisables sur le territoire</li><li>- Possibilité de développer une activité en ACI ou ESAT dans le cadre de l'entretien des espaces verts par exemple</li><li>- Envisager la mise en place de partenariats avec laboratoire de recherche/ université</li><li>- Voir les possibilités de financement (Europe et collectivités)</li><li>- Existence d'un réseau d'acteurs mobilisés sur cette thématique au niveau de la Région Grand Est</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mondialisation et les échanges internationaux favorisent l'accélération de l'introduction et la prolifération des EEE</li></ul>


#### Portrait-robot du porteur de projet

##### **Quel profil ?**

Il peut s'agir d'une personne physique ou morale, possédant déjà, ou non, une activité d'entretien d'espaces verts et/ ou de sensibilisation à la préservation de la biodiversité et plus particulièrement à la lutte ou la valorisation des EEE.

##### **Quels moyens/ressources doit-il avoir ?**

- **Ressources humaines** : le porteur devra avoir la capacité d'affecter une personne pour mener une étude de faisabilité avec l'accompagnement de la Serre à projets sur 6 mois. Cette dernière devra avoir la capacité




d'identifier et mobiliser les partenaires nécessaires au développement du projet

- **Ressources techniques** : Pour la construction du projet, il semble important de s'inspirer des bonnes pratiques sur des projets similaires ou s'en rapprochant. Le benchmark réalisé dans le cadre de l'étude d'opportunité devra être approfondi, en s'appuyant notamment sur des ressources existantes. Le porteur de projet devra posséder des connaissances techniques ou être en capacité de mobiliser des ressources sur le sujet.
- **Ressources financières** : capacité du porteur à mobiliser les financements nécessaires pour le lancement et au fonctionnement de l'activité

### ***Quelle ambition doit-il porter ?***

Il devra afficher une volonté de proposer un projet répondant aux besoins du territoire et précisant des modalités de coopération multiples entre les acteurs locaux. Ce projet devra se laisser la possibilité d'évoluer, au gré des usages, pour s'adapter au mieux aux besoins du territoire.

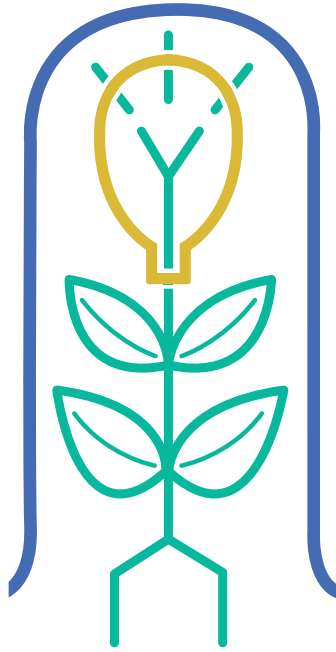


### Conclusion de l'étude

**Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constitue une réelle menace contre la biodiversité. L'Etat français consacre près de 40 millions d'euros par an à la lutte contre ces EEE et souhaite la mise en place d'actions de prévention et de traitement. Le récent rapport ministériel préconise de s'appuyer sur des structures de l'ESS telles que des ESAT ou des ACI pour organiser les actions de traitement. Ceci pourrait constituer une réelle opportunité pour les structures de notre territoire.**

**Au niveau local, si les acteurs semblent déjà fortement mobilisés sur le sujet (réseau d'acteurs référencés au niveau Grand Est), la création d'une activité complémentaire à celles déjà existantes, œuvrant pour la mise en œuvre des préconisations de l'association SPIGEST semble avoir toute sa place.**





# LA SERRE

## À PROJETS

Avec les soutiens financiers de



et les appuis techniques de

